

Mars 2022

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

MODE D'EMPLOI



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOUS ÊTES ?

Sans domicile
Fixe

ET

Vous vivez dehors
ou
hébergé chez
quelqu'un ?

OU



Menacé
d'expulsion
(jugement
d'expulsion)

ET

Pas d'autres
logements ?

OU

Vous êtes hébergé ou
logé temporairement

ET

En foyer/Résidence so-
ciale (+18 mois)

En CHRIS (+6 mois)

OU

Votre logement n'est pas
convenable ou manque
de place

ET



Vous avez
au moins un
enfant mineur
ou votre foyer
comporte
une personne
handicapée

OU

Votre logement n'est pas
adapté en mauvais état
ou dangereux

ET

Vous avez des attesta-
tions de demandes de
travaux etc...

OU

En attente d'un logement
social en fonction de la
situation familiale
et/ou de ressources
insuffisantes

ET

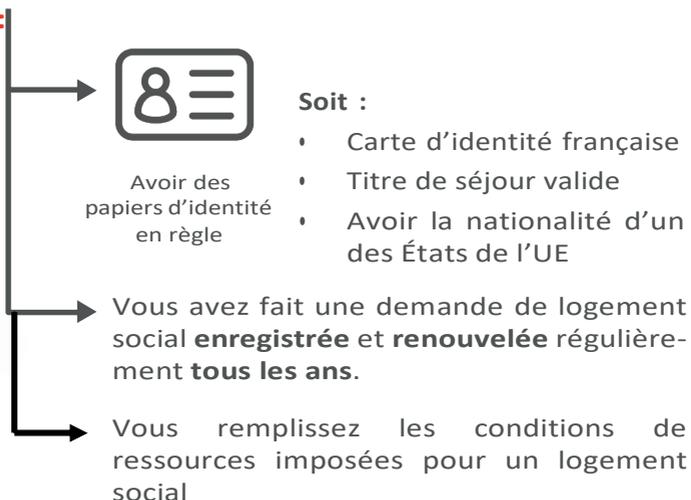


Vous attendez
depuis trop
longtemps, au
moins 30 mois



Pour être reconnu prioritaire et logé en urgence, vous devez être dans une des situations suivantes

Tous les membres du foyer doivent remplir les conditions suivantes :



Si votre situation correspond à un des critères (par exemple sans domicile fixe) et que vous remplissez les conditions,

Alors vous pouvez déposer un recours DALO, selon les étapes suivantes →



Etape 1

↳ Pour faire une demande DALO dans le Var

Vous devez faire les démarches suivantes



- Remplir le formulaire DALO **Recours amiable**
 - ▶ seul(e)
 - ▶ avec l'aide d'un assistant social
 - ▶ ou avec une association

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- 1 ▶ copie recto-verso pièce d'identité ou titre de séjour de toutes les personnes majeures du foyer
 - ▶ copie livret de famille pour les enfants mineurs
 - ▶ copie jugement divorce, attestation du juge, attestation séparation si union libre
- 2 ▶ copie de l'attestation demande de logement social (N° d'enregistrement) **ou** de son **renouvellement**
 - ▶ copie lettres de refus d'un bailleur social*
- 3 Ressources
 - ▶ copie pièces justificatives ressources
 - ▶ copie avis d'imposition de l'année N-2
 - ▶ justificatifs des ressources (attestation CAF ou MSA, fiche de paye, etc.)



Etape 2

1

- Envoyez votre dossier en recommandé avec accusé de réception (de préférence, car ce n'est pas obligatoire)

à → Secrétariat DALO

BP 37

83952 La Garde Cedex



Votre dossier doit être complet

Le secrétariat DALO ne reçoit pas de public.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi (9h-12h30) : 04 89 66 05 97

2

1

Soit dossier complet

- envoi accusé de réception

▶ Votre demande passe en commission

↳ 3 mois environ

Exemple



2

Soit dossier incomplet

- On va vous demander des pièces supplémentaires



↳ **Pensez à répondre**

↳ **rapprochez-vous d'un assistant social**

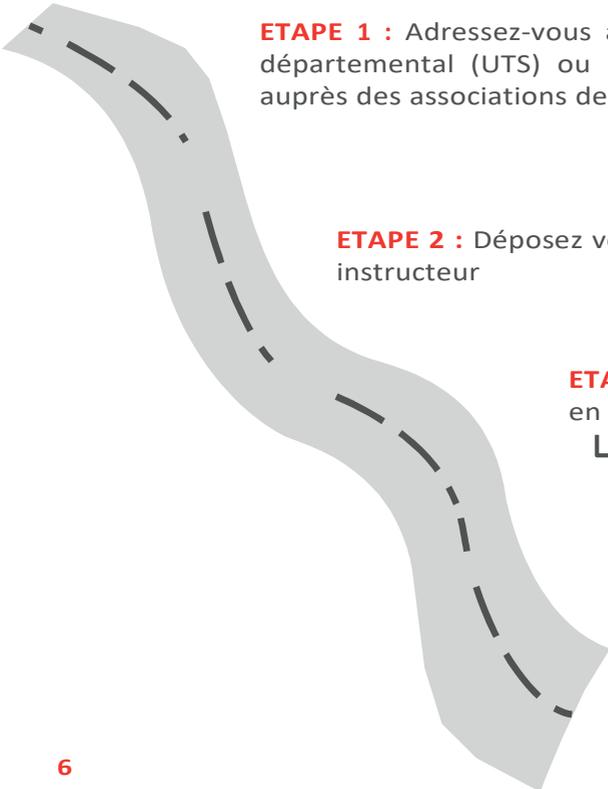
Pendant ce temps, continuez vos recherches

SITES INTERNET UTILES

- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
www.cohesion-territoires.gouv.fr
- Formulaire DALO sur le site
www.service-public.fr
- Demande de logement social
www.demande-logement-social.gouv.fr
- Site ADIL 83
www.adil83.org



Pour RAPPEL, voici votre parcours de demande d'accès au logement DALO



ETAPE 1 : Adressez-vous à la Permanence du conseil départemental (UTS) ou au Centre social (CCAS) ou auprès des associations de votre lieu de résidence

ETAPE 2 : Déposez votre dossier auprès du service instructeur

ETAPE 3 : Votre dossier passe en commission

↳ délai d'attente
≈ 3 mois pour la réponse

Vous recevrez un courrier précisant si votre demande est reconnue prioritaire et urgente

« Adressez-vous auprès du service social de votre commune ou conseil social départemental proche de chez vous. »

Que devient ma demande ?

Vous êtes reconnu DALO

↳ 6 mois pour l'attribution du logement ou plus en fonction de l'offre du logement

Préfecture du Var
Direction Départementale
De l'Emploi, du Travail
et des Solidarités
CS 31209
83070 TOULON cedex



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*